

L'étrange business des universités de la Fondation Mercure

■ Depuis la Belgique, Mercure propose des cours par correspondance, dont le coût varie de 950 à 1250 euros.

En août, "La Libre" évoquait la présence sur le sol belge de plusieurs dizaines d'universités privées. L'existence de chacune d'elles est légale, mais le paysage qu'elles forment est très inégal.

En effet, si tout qui veut peut lancer son établissement scolaire en vertu de la liberté d'enseignement, tous les diplômes délivrés ne sont pas reconnus par les pouvoirs publics, et ne donnent donc pas accès à l'emploi dans la fonction publique ou dans les professions réglementées, comme la médecine par exemple.

Du coup, si certains établissements privés prennent le soin de spécifier les limites de leurs diplômes, d'autres ne le font pas. En sachant que ces établissements accueillent principalement des étudiants étrangers, peu au fait des spécificités juridiques belges, que leur minerval s'élève parfois à plusieurs milliers d'euros, et que les cursus proposés ne sont pas toujours de qualité, la Direction générale de l'inspection économique s'est attaquée à leur cas en 2016, et a rédigé une liste reprenant 41 institutions qui proposent des activités qui pourraient être considérées comme des pratiques commerciales trompeuses.

Au vu des drames humains causés par certaines fausses universités belges, le pouvoir politique a promis de mieux s'attaquer au problème et d'allonger la liste des termes protégés (master, bachelier...) qui ne pourront plus être utilisés par les établissements privés. Le 11 septembre, le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) a déclaré dans "La Libre" vouloir lancer "une traque

impitoyable" contre les universités privées aux pratiques immorales.

Aucun étudiant belge

Une seule adresse incarne à elle seule la brume qui entoure certains de ces établissements : la Fondation Mercure, spécialisée dans la formation en gestion commerciale, en communication, en sciences économiques et en management. Composée de plusieurs associations dont le siège social est situé à Bruxelles, Mercure ne compte aucun étudiant belge. Elle a plutôt choisi d'internationaliser ses activités puisqu'elle a mis sur pied en 25 ans des centres de formation à l'étranger.

Dans cette galaxie Mercure, on retrouve d'abord la Fondation Mercure, l'Institut international des hautes études économiques et Mercure hautes études qui organisent des enseignements. Il y a ensuite la Chambre économique européenne qui délivre des semblants d'accréditations européennes à des universités privées africaines et à ses propres centres présents en Afrique. On retrouve enfin l'International post graduate Education qui propose des doctorats.

Toutes ces ASBL ont des membres en commun dans leurs assemblées générales, et toutes siègent au numéro 3 de la rue abbé Cuypers à Bruxelles. Cette maison de maître est en réalité le siège de 282 entreprises. Le bâtiment n'est autre qu'une adresse administrative qui abritait, déjà il y a dix ans, une autre fausse université, la European Carolus Magnus University, poursuivie en 2008 pour escroquerie par le parquet de Bruxelles.

Depuis la Belgique, Mercure propose des cours par correspondance, dont le coût varie de 950 à

1 250 euros. Nulle part elle ne précise cependant où ses diplômes sont reconnus. Il est impossible également de connaître le nom des enseignants, ou de lire une description des cours.

A Paris, en Afrique et au Sultanat d'Oman, Mercure "accrédite" 25 centres de jour. Les cours y sont délivrés pour des sommes plus importantes, 2 500 euros à Paris, 2 000 à Conakry par exemple.

Mais les réalités de ces centres sont inégales. Certains sont mentionnés sans adresse ou sans mail. Tous n'ont pas de sites Internet et d'autres, comme au Niger, affirment ne plus avoir de lien avec Mercure.

Dans une Afrique qui voit le réseau des établissements privés croître de manière anarchique au détriment de l'équité sociale, nous avons reçu des témoignages accablants sur la validité des diplômes et la qualité des formations délivrées par les centres Mercure.

Contactée, la Fondation Mercure a systématiquement refusé de répondre à nos questions, ou de réagir à des témoignages d'étudiants. Impossible donc de savoir combien d'étudiants elle encadre, avec quels acteurs locaux elle travaille, qui sont ses enseignants, ou combien lui rapporte un minerval africain. Seulement la Fondation a-t-elle affirmé qu'elle évoluerait prochainement pour mieux s'accorder aux différentes législations internationales. Si l'existence de la Fondation Mercure n'est, pour l'heure, pas illégale en Belgique, elle prouve que la législation belge ne permet pas d'éclaircir toutes les opacités qui entourent les activités de ces établissements privés. Et particulièrement de ceux qui travaillent vers l'Afrique.

A Paris,
en Afrique
et au Sultanat d'Oman,
Mercure "accrédite"
25 centres de jour.

Bosco d'Otreppe